



Votez pour l'environnement !

En mai 2014, nous serons appelés à élire nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. D'ici là, chaque mois, nous vous présentons un enjeu de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. En mars, découvrez comment l'Europe, la Belgique et votre Région influencent l'environnement.

C'est le défi du 21ème siècle : préserver notre milieu de vie en luttant contre le réchauffement climatique. Cette urgence est désormais tellement évidente que pratiquement tous les partis font de la défense de l'environnement l'une de leurs priorités. Reste à savoir le ou lesquels iront assez loin pour y parvenir.

L'Europe, entre l'intérêt de sa population et les lobbies industriels

Le défi environnemental n'a que faire des frontières. C'est évidemment le niveau européen, et même mondial, qu'il faut viser pour lutter contre le réchauffement climatique. L'Union européenne reste malheureusement trop timide. À nous de l'encourager lors des prochaines élections !

D'après le tout dernier baromètre en la matière, neuf Européens sur dix considèrent que le changement climatique est un « sérieux problème ». Le contraste avec la politique climatique réellement menée au niveau européen n'en est que plus saisissant ! En effet, même si les institutions européennes sont loin d'être

inactives en matière environnementale, les mesures concrètes restent timides. Tout récemment, la Commission européenne a ainsi présenté son paquet énergie-climat, qui fixe des objectifs pour 2030. Plus précisément, la Commission propose d'abord de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport à 1990, année de référence. En

réalité, cet objectif n'est pas très ambitieux : non seulement il est déjà contenu dans une série d'engagements que l'Union européenne avait déjà pris¹ mais, surtout, il ne convainc pas les organisations de défense de l'environnement, qui réclament au moins 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre.² Autre proposition du paquet énergie-climat : produire au moins 27% de l'énergie consommée via les énergies renouvelables, beaucoup moins polluantes. Cet objectif serait contraignant, mais pour l'ensemble de l'Union européenne : « il ne serait pas traduit en objectifs nationaux par la législation de l'Union, laissant ainsi aux Etats membres une certaine souplesse pour transformer le système énergétique d'une manière qui soit adaptée aux préférences et aux spécificités nationales ».³ Cela signifie que si un pays de l'Union produit plus de 27% de son énergie via le renouvelable, un autre peut se permettre d'en produire moins. Les ONG de défense de l'environnement pointent le Royaume-Uni et la Pologne, qui auraient fait pression pour ne pas devoir appliquer cette part minimum de 27% d'énergies renouvelables. Le Royaume-Uni souhaiterait protéger son option nucléaire et la Pologne, son charbon et son gaz de schiste. D'autres ciblent également les grands industriels de l'énergie, comme GDF Suez, qui voient d'un mauvais œil la politique de soutien aux renouvelables, puisque les énergies fossiles et nucléaires font leur business.⁴

Sondage : les Européens se préoccupent du climat

Le changement climatique serait l'un des trois plus graves problèmes mondiaux, pour les citoyens européens. Un Eurobaromètre paru ce 3 mars révèle ainsi une préoccupation majeure des Européens, quelques semaines avant les prochaines élections.

- 9 Européens sur 10 estiment que le changement climatique est un « sérieux » problème.
- 9 Européens sur 10 jugent que leur gouvernement devrait mettre en œuvre et soutenir des politiques visant à réduire

la consommation d'énergie.

- 9 Européens sur 10 estiment important que leur pays se dote d'objectifs destinés à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables.
- 8 Européens sur 10 pensent qu'une politique d'amélioration de l'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique peut booster l'économie et favoriser la création d'emplois.
- 7 Européens sur 10 considèrent que réduire les importations d'énergies fossiles bénéficiera à l'économie européenne.



L'énergie la moins polluante étant celle que l'on ne consomme pas, les acteurs de la défense du climat attendaient avec impatience que la Commission européenne s'attaque également à l'efficacité énergétique. Les citoyens aussi, d'ailleurs, puisque toujours d'après le dernier sondage (voir encadré en page 8), neuf Européens sur dix estiment que leur gouvernement devrait mettre en œuvre des politiques visant à réduire la consommation d'énergie. Malheureusement, c'est la déception : le paquet énergie-climat ne propose en effet aucun objectif chiffré. Et en politique, les intentions ne comptent pas vraiment. Dans le paquet énergie-climat précédent, tous les Etats avaient approuvé un objectif non contraignant de 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique. Mais personne ne l'a respecté...

Un peu de courage...

Face à ce manque d'audace et d'ambition, le Parlement européen a déjà réagi, en votant une résolution le 5 février dernier. Les députés demandent ainsi à la Commission d'aller plus loin : d'ici 2030, une réduction des émissions de CO2 de 40%, une part de 30% des énergies renouvelables, et 40% d'amélioration de l'efficacité énergétique. Trois objectifs contraignants et déclinés dans chaque Etat membre. Cette résolution n'a pas fait l'unanimité : elle a été adoptée à 341 voix pour, 263 contre et 26 abstentions. Les débats entre les tenants des énergies nucléaires et fossiles et les tenants des énergies renouvelables sont en effet très tendus. Lors du prochain sommet européen, prévu les 20 et 21 mars, les chefs d'Etats de l'Union européenne examineront la proposition de la Commission. Le dernier baromètre et la résolution du Parlement européen lancent en tout cas un signal clair : les citoyens attendent une politique qui lutte contre le réchauffement climatique. À nous de voter pour celles et ceux qui résisteront aux lobbies industriels.

1 Dans sa feuille de route 2050, la Commission souligne déjà que les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 40% en 2030, par rapport à 1990.

2 Le Soir, 10 janvier 2014.

3 Communiqué de presse de la Commission européenne, 22 janvier 2014.

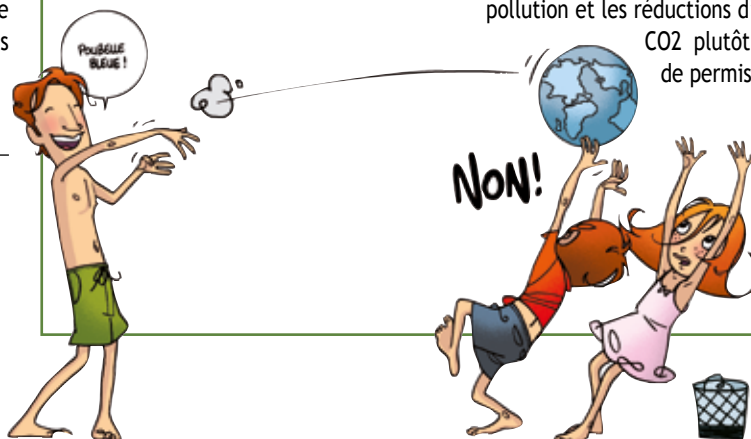
4 Le Soir, 10 janvier 2014.

Quotas de CO2 : la pollution s'achète et se vend

En 1997, 38 pays ratifient le protocole de Kyoto et s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Un vrai défi. Les pouvoirs publics cherchent donc un système pour faire payer aux industries les plus polluées le coût de leur pollution pour la collectivité. Par souci d'équité entre les entreprises, ils optent pour une taxe. En instaurant une taxe par tonne de CO2, on encourage les entreprises à rejeter moins de carbone pour économiser de l'argent. Les entreprises qui ont des coûts de dépollution plus élevés, quant à elles, paient la taxe. Les recettes de cette taxe peuvent d'ailleurs être utilisées par l'Etat pour financer des projets de dépollution. Une norme s'imposant à tous, peu importe le secteur d'activité, aurait en revanche pénalisé certaines entreprises. Les coûts de dépollution d'un papetier via le reboisement, par exemple, seraient bien plus élevés que ceux d'un hôtel via l'isolation. En 2005, le marché des permis d'émissions de CO2 est lancé. Comment ça marche ? Chaque année, l'Etat fixe un volume global d'émissions autorisées. Chaque entreprise reçoit alors un certain nombre de quotas de CO2 : un quota égale l'autorisation d'émettre une tonne de CO2. Si l'entreprise dépasse ce quota, elle doit payer une amende. Mais les entreprises peuvent revendre et racheter ces quotas. L'échange serait avantageux pour les deux entreprises : d'un côté, l'entreprise écologique valorise les quotas qu'elle n'a pas utilisés, de l'autre,

l'entreprise qui émet plus de CO2 achète des quotas à un prix plus avantageux que ses coûts de dépollution. Selon la Commission européenne, le marché aurait divisé par deux le coût global de la dépollution. Mais ce système a des inconvénients évidents. Comme tous les marchés, il est d'abord très sensible à la conjoncture : le prix du gaz augmente suite à une tension politique ? La consommation d'électricité monte en flèche à cause d'un hiver trop rude ? Les émissions de CO2 explosent et le prix des quotas grimpe. À l'inverse, il y a plus d'entreprises qui vendent des quotas que d'entreprises qui en achètent ? La loi de l'offre et la demande fait alors brutalement chuter le prix et il devient économiquement plus intéressant d'acheter des quotas que de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Autre inconvénient : face à ce qui est devenu un véritable business, les entreprises ne sont pas égales. Les multinationales qui peuvent se payer des « traders », dont l'unique mission est de scruter l'évolution du marché du carbone, finissent par imposer leur loi sur le marché.

Le système doit donc être régulé. La Commission européenne vient d'ailleurs d'obtenir un accord pour constituer une réserve des quotas de CO2, et les rendre plus rares sur le marché... donc plus précieux. L'objectif est bien de redresser le prix du carbone, qui a fortement chuté (moins de 5 euros la tonne en janvier dernier contre 30 euros la tonne en 2008), pour inciter les entreprises à choisir la dépollution et les réductions d'émissions de CO2 plutôt que l'achat de permis de polluer.





La Belgique, en panne politique



Le Fédéral et les Régions ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la répartition des efforts à faire. Il y a pourtant urgence. Nous attendons un plan national sur le climat.

L'Etat fédéral est compétent pour veiller à ce que notre pays respecte ses engagements internationaux en matière de climat. Sa tâche consiste à coordonner la politique climatique, en répartissant les efforts entre les Régions et le fédéral. Mais depuis 4 ans, aucun accord de coopération n'a été conclu. En décembre dernier, les différents gouvernements n'ont en effet pas réussi à définir le partage des efforts et des recettes dans un plan climat.

Sauver la planète, un devoir individuel ou collectif ?

L'avenir de la planète est-il entre les mains de chacune et chacun d'entre nous ? Les incitations à trier nos déchets, épargner l'eau et mettre un pull plutôt que le chauffage font désormais partie de notre quotidien. C'est évidemment positif, car une fois adoptés, ces réflexes nous coûtent en réalité peu de choses et peuvent rapporter beaucoup. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, comme on dit. Mais ces gestes individuels ne seront pas suffisants : pour sauver la planète, nous avons besoin d'océans. Chacun de nous produit quotidiennement environ 1kg de déchets ménagers. Mais, avant même d'arriver chez nous, nos biens produisent près de 10kg de déchets industriels au moment de leur fabrication, par jour et par personne. Une brosse à dents, par exemple, représente 1,5kg de déchets cachés. Un simple GSM, 75kg, un ordinateur 1500kg et une bague en or, 2 tonnes. Plus que les comportements individuels, c'est donc bien notre modèle de production et de consommation qu'il faut changer. En veillant à garder une place pour chacune et chacun dans le bateau qui nous emmène vers ce nouveau cap.

La Plateforme Justice Climatique, composée de différentes ONG, d'associations environnementales et de syndicats dont la CSC, a vivement réagi à cet échec des négociations. Il y a urgence : la Belgique s'est engagée au sein de l'Union européenne à réduire de 15% ses émissions de CO2 d'ici 2020, et à faire grimper à 30% la part des énergies renouvelables dans sa production énergétique totale. Pour parvenir à ces objectifs, la Belgique doit donc adopter un plan complet sur le climat : « *Qu'en est-il du financement du climat, de notre réduction de CO2 ou de l'achat d'air pur ? Qu'en est-il également des investissements verts ou d'une économie carbone ?* », s'interroge la plateforme. Forcément, ce blocage institutionnel compromet sérieusement nos promesses. Par ailleurs, le manque d'accord bloque également l'utilisation du produit de la vente des droits d'émissions européens. La Belgique a en effet récolté 115 millions d'euros en revendant des quotas de CO2 qu'elle n'avait pas utilisés (voir page 9). Ces fonds devraient être pleinement utilisés pour la politique interne sur le climat et la réalisation d'une transition énergétique.

Avant qu'il ne soit trop tard

En ne respectant pas ses engagements en termes de financement international du cli-

mat, la Belgique pénalise aussi les pays en développement. Normalement, ces derniers bénéficient des aides internationales pour combattre les conséquences du réchauffement climatique. Ce n'est que justice : alors que leurs populations n'émettent pratiquement pas de CO2, elles subissent les conséquences du réchauffement climatique, causé par les pays dits « développés » comme le nôtre. Pour nous comme pour l'ensemble de la planète, il est donc plus que temps de respecter nos engagements.

Le prochain rendez-vous international sur le climat est prévu en 2015, lors d'une conférence à Paris. L'objectif annoncé est de limiter le réchauffement climatique de la planète à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle, pour éviter la catastrophe climatique. D'après les experts du GIEC, c'est encore possible. Nous comptons sur nos élus pour le concrétiser.

Le défi climatique, une opportunité économique

Le dernier Eurobaromètre révèle que quatre Européens sur cinq estiment que la lutte contre le changement climatique peut booster l'économie et favoriser la création d'emplois (voir encadré page 8). D'après la Commission européenne elle-même, l'objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 créerait au moins 750.000 emplois par an dans le secteur de l'énergie en Europe. Et pour atteindre 30% d'énergies renouvelables à la même date, ce serait 1 million d'emplois par an. Alors qu'on le présente généralement comme un investissement trop coûteux, le défi climatique s'avère ainsi être, au contraire, une belle opportunité économique.



Les Régions font le boulot



Chez nous, ce sont les Régions qui exécutent les engagements internationaux de la Belgique en matière d'environnement. On entre ainsi dans le vif du sujet : une fois les objectifs fixés, il faut se retrousser les manches pour les atteindre.



L'environnement étant une compétence hautement liée au territoire, sa politique est régionalisée : c'est donc avant tout la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Région flamande qui s'en occupent. Cela ne signifie pas qu'il y a trois politiques différentes en matière d'environnement. En réalité, les Régions doivent satisfaire les engagements internationaux de la Belgique. Les objectifs sont donc les mêmes pour l'ensemble du pays. Pour combattre le réchauffement de la planète, les Régions disposent de plusieurs terrains d'actions : l'énergie (voir le dossier du Droit de l'Employé de décembre 2013), les transports et la gestion des déchets.

Mobilité : créer des alternatives

Plus précisément, les Régions sont compétentes pour les transports en commun et les transports scolaires, les autoroutes, les voies navigables, les ports et les aéroports régionaux. La mobilité est évidemment un enjeu essentiel pour diminuer nos émissions de CO₂, nocives pour l'environnement. L'objectif est bien de diminuer les déplacements et leur pollution : les longues files de voitures ne transportant souvent pas plus d'une personne ne représentent pas un modèle d'avenir. Tout le monde est d'accord, il faut changer de plan. Mais comment inciter les gens à bouger autrement ? Régulièrement, les partis politiques et leurs experts sortent de nouvelles idées, abondamment commentées par les médias et les usagers. Dernière en date : la taxation kilométrique dans la zone de Bruxelles, l'une des villes les plus embouteillées au monde. Le principe est de faire payer les automobilistes selon les kilomètres parcourus, l'heure à laquelle ils ont lieu (plus cher en heure de pointe) et la destination (plus cher vers Bruxelles). Le test de cette mesure avait à peine commencé que tous les partis - dont

certains avaient pourtant décidé de tenter l'expérience - l'ont immédiatement fustigée. Il faut dire que la taxe kilométrique est loin d'être populaire, notamment parce qu'elle « sanctionne » des automobilistes qui aujourd'hui n'ont pas vraiment d'autre solution pour se rendre dans la capitale. Pour inciter les gens à changer de comportement, il semblerait que la carotte fonctionne mieux que le bâton. L'accent devrait donc être mis sur l'offre de mobilité douce (des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs agréables) et de transports en commun. Sur ce dernier point, la suppression de certaines gares et lignes de train est évidemment l'inverse de ce qu'il faut faire.

Déchets : responsabiliser les producteurs

En Belgique, la politique de gestion des déchets est également du ressort des Régions, à l'exception des déchets radioactifs et du transit des déchets. Les Régions doivent donc établir des plans relatifs à la gestion des déchets, et définir les différents types de déchets, dans le cadre d'une collecte sélective. Mais ce sont les communes (ou les intercommunales) qui se voient confier la tâche d'organiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers, en gérant les parcs à conteneurs. Tout ce qui ne peut pas être recyclé est incinéré. Et tout ce qui ne peut pas être incinéré, comme des carreaux de céramique ou une cuvette de WC, par exemple, est mis en décharge. L'idéal est donc bien de recycler un maximum de déchets. A ce propos, l'obligation de reprise nous semble une bonne piste à suivre : l'importateur, le producteur ou l'assembleur qui met un produit sur le marché doit en assurer la collecte et le traitement une fois qu'il est mis hors d'usage. Les secteurs concernés ont donc créé des organismes dont c'est la mission : Recupel, pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, Bebat, pour les piles, batteries et accumulateurs, lampes de poche, mais aussi pharma.be pour les médicaments périmés et non utilisés ou Fost Plus, pour les emballages ménagers. En rendant le secteur responsable de la gestion de ses déchets, cette politique l'incite à en produire le moins possible.